



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérangère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-22 : FIN_89512 : DECHETS RECYCLABLES_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » retrace les éléments suivants :

I- LA SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
011-Charges d'exploitation : +15,4k€ par rapport au CA 2024	379 386,59 €	70-Produit de la redevance incitative : +310k€	3 040 353,59 €
012-Charges de personnel : +4,0k€	675 020,66 €	013-Atténuations des charges : -14,8k€	5 708,39 €
65-Autres charges de gestion courantes : +356,5k€ (+298k€ SEROC, +59k€ créances éteintes)	1 820 715,81 €	75-Autres produits de gestion courante : -2,5k€	49,42 €
66-Charges financières (intérêts de l'emprunt) :	606,03 €	76-Produits financiers :	
67-Charges exceptionnelles :	11 301,87 €	77-Produits exceptionnels : -1,9k€	88,62 €
68-Dotations aux provisions : -22,8k€		78-Reprises sur provisions : +44,2k€	52 976,76 €
042-Dotation aux amortissements : -14,6k€	201 049,35 €	042-Reprise des subventions : Stable	23 491,02 €
TOTAL DE	3 088 080,31 €	TOTAL RE	3 122 667,80 €

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 est excédentaire de 34 587,49 €. Le résultat cumulé de la section de fonctionnement fin 2024 étant excédentaire de 426 461,57 €, la section de fonctionnement dégage un **résultat cumulé excédentaire de 461 049,06 €**.

II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel et service OM :		10222-FCTVA :	3 485,99 €
302-Conteneurs Tri :	564 467,48 €	13-Subventions d'investissement :	65 285,90 €
308-Achat BOM :	149 157,44 €		
16-Remboursement capital emprunt : -79,1k€	17 054,70 €		
040-Reprise des subventions :	23 491,02 €	040-Dotation aux amortissements : -14,6k€	201 049,35 €
TOTAL DI	754 170,64 €	TOTAL RI	269 821,24 €

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 est déficitaire de 484 349,40 €. En incluant le résultat cumulé de la section d'investissement fin 2024 (+271 393,48 €), les restes à réaliser de dépenses (179 009,75 €) et les restes à réaliser de recettes (435 020,00 €), la section d'investissement laisse apparaître une **capacité de financement des investissements de 43 054,33 €**.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	930 885,26	3 153 531,00	4 084 416,26
	Recettes réalisées (1)	B	269 821,24	3 122 667,80	3 392 489,04
	Restes à réaliser	C	435 020,00	0,00	435 020,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 202 278,74	3 579 992,57	4 782 271,31
	Dépenses réalisées (1)	E	754 170,64	3 088 080,31	3 842 250,95
	Restes à réaliser	F	179 009,75	0,00	179 009,75
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-484 349,40	34 587,49	-449 761,91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	271 393,48	426 461,57	697 855,05
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-212 955,92	461 049,06	248 093,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	256 010,25	0,00	256 010,25
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	43 054,33	461 049,06	504 103,39

III- AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- De reporter l'excédent de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 461 049,06 €
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 212 955,92 €

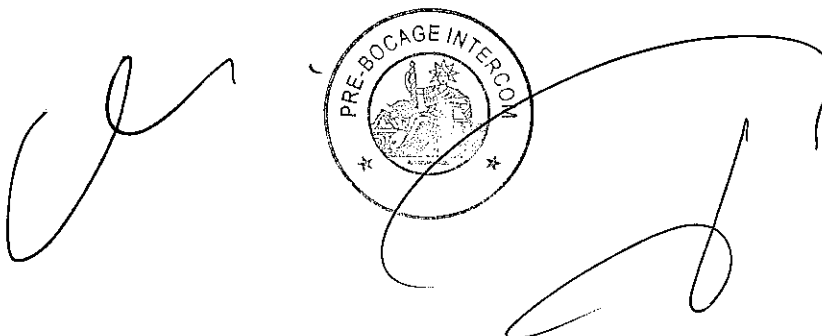
Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20260624-20260624-22_DEL-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026